



CCPM / CCPI À CHAQUE COMPÉTENCE SA FORMATION

LES CERTIFICATS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE LA MÉTALLURGIE (CCPM) ET INTERBRANCHES (CCPI)

L'UIMM développe son offre de certification afin de proposer aux entreprises et aux salariés des certifications répondant au plus près du besoin des entreprises.

Cette offre vient compléter les certifications existantes, comme le CQPM/CQPI, et également l'offre de formation proposée aux salariés.

À la différence des CQPM/CQPI qui visent une qualification et un métier et qui exigent des parcours de formation souvent longs, les CCPM/CCPI visent **une activité ou une mission (tutorat, management...)**.

Ces certifications sont éligibles au CPF et à la période de professionnalisation, à l'issue d'une formation courte.

LES 7 CCPI DISPONIBLES À CE JOUR

- Animation d'une formation interne
- Création d'une formation interne
- Évaluation de compétences professionnelles
- Tutorat en entreprise
- Cohésion et gestion des relations de l'équipe
- Gestion opérationnelle des RH de l'équipe
- Gestion des activités de l'équipe



LES CCPM/CCPI POUR L'ENTREPRISE

Les CCPM/CCPI participent à la qualité des processus de certifications attendue par les entreprises et permettent de répondre à des besoins d'entreprises qui ne sont pas couverts par des certifications existantes.



LES CCPM/CCPI POUR LE SALARIÉ (OU DEMANDEUR D'EMPLOI)

Les CCPM/CCPI contribuent à la professionnalisation et la reconnaissance des missions de l'individu et permettent de valider les compétences professionnelles acquises des personnes, en vue de renforcer le maintien dans l'emploi. C'est une valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Sandrine TERRADE

Référente certifications / UIMM Auvergne

Tél. : 04 73 90 15 43 - sterrade@uimmauvergne.org